

Commission permanente du Conseil général du 19 juin 2008

Un rapport examiné au cours de cette réunion concernait le canton de Livry-Gargan

Dotations aux collèges et aide en faveur de la gratuité scolaire

Le Conseil général de la Seine-Saint-Denis contribue, par diverses dotations, à l'équipement, au fonctionnement et à l'entretien des collèges du département. Dans ce cadre, la Commission permanente a décidé d'allouer aux collèges Edouard-Herriot et Léon-Jouhaux une dotation de fonctionnement d'un montant de 7 587.64€, destinée au nettoyage des surfaces vitrées inaccessibles.

Le Commission permanente a également décidé d'attribuer au 3^e collège de Livry-Gargan, dont l'ouverture est prévue pour la rentrée de septembre prochain, une dotation prévisionnelle d'un montant de 31 700€ dans le cadre de la constitution d'une provision pour la restauration scolaire, au titre de la période de septembre à décembre 2008. Le prix du repas payé par les familles a été fixé à 2€ jusqu'au 31 décembre 2008.

Enfin, depuis 2001, l'Assemblée départementale apporte sa contribution en faveur de la gratuité scolaire. L'aide allouée aux collèges permet ainsi l'achat de fournitures diverses, distribuées aux familles. A ce titre, pour ce qui concerne l'année scolaire 2008-2009, la Commission permanente a décidé d'attribuer aux collèges de Livry-Gargan, les dotations suivantes :

- 5 367.90€ au collège Edouard-Herriot
- 8 471.81€ au collège Léon-Jouhaux
(dont 3 702.40€ pour l'achat de fournitures à destination des élèves de SEGPA)
- 4 769.41€ au 3^e collège de Livry-Gargan